



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite Municipalité



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME # 2011-014 ET 2011-015

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité, QUE lors de la séance devant être tenue à 20 h le 9 janvier 2012 au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION N^o 2011-014

NATURE ET EFFET :

Demande de dérogation mineure aux articles 6.1.1, 6.2.1, 10.4.1 et 17.5.2 du Règlement de zonage 574-96 destinée à :

- Autoriser le maintien d'un bâtiment principal à 8,75 mètres de l'emprise de la rue et d'un bâtiment accessoire à 9,00 mètres de l'emprise de la rue, la norme étant de 10,00 mètres.

RAISON ALLÉGUÉE:

Reconstruction suite à un incendie.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ:

Sur un terrain situé au 110, rue Bonin à Saint-Félix-de-Valois, sur le lot 268-10, à l'intérieur des limites de la zone Re1-22.

DEMANDE DE DÉROGATION N^o 2011-015

NATURE ET EFFET :

Demande de dérogation mineure à l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement 575-96 destinée à :

- Autoriser la subdivision d'un lot avec un frontage de 15,24 mètres, la norme étant de 50,00 mètres.

RAISON ALLÉGUÉE:

Le terrain a une superficie supérieure à la norme, mais est éloigné du chemin public.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ:

Sur un terrain constitué d'une partie des lots 153 et 156, cadastre de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois, à l'intérieur des limites des zones RT1-3 et RT3-3.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CES DEMANDES.

DONNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce 16^e jour du mois de décembre deux mille onze.

René Charbonneau, secrétaire-trésorier/dir. gén.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et à l'Église paroissiale, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois, entre 13 h et 14 h, le 16^e jour du mois de décembre deux mille onze et en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire le 21^e jour du mois de décembre deux mille onze.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de décembre deux mille onze.

René Charbonneau, secrétaire-trésorier/dir. gén.